



CONTRAT DE VILLE DU LAMENTIN



2015-2023



APPEL A PROJETS 2023 CAHIER DES CHARGES

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 17 février 2023



L'APPEL A PROJETS DU CONTRAT DE VILLE :

DES SOLUTIONS LOCALES POUR LIMITER LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE DANS LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES

Après 07 années de mise en oeuvre, de 2015 à 2022, le contrat de ville est prorogé en 2023, conformément aux dispositions gouvernementales, avant l'entrée en vigueur d'un nouveau contrat en 2024, sur des bases évaluatives.

Engagés en 2022, les travaux d'évaluation ont mobilisé les partenaires dans toute leur diversité (acteurs institutionnels, associations, services et satellites communaux...) et cette implication mérite d'être soulignée.

L'un des objectifs fixé à la démarche d'évaluation est d'identifier les enjeux locaux pour la prochaine contractualisation.

Cette ambition prend une dimension particulière dans le contexte d'une crise sanitaire qui a évolué vers une crise sociale et économique majeure dont les répercussions sont déjà identifiées à l'échelle de la Martinique, de la ville du Lamentin.

Plusieurs études permettent d'illustrer l'aggravation de la situation :

-pour le département → Etude de l'INSEE-Focus juillet 2022 sur *la grande pauvreté dans les DOM*

-pour le territoire communal → Etude du COMPAS réalisée en novembre 2020 afin de *Détecter les fragilités sociales révélées par la crise sanitaire*.

Cette dynamique d'évaluation sera poursuivie en 2023, afin d'apprécier en particulier l'impact des engagements du contrat de ville sur la gestion de la crise, à la lumière notamment des bilans présentés par les porteurs de projets, au titre des programmations 2021 et 2022.

Il s'agit de mettre en place les conditions d'une réflexion collective visant à s'interroger sur les difficultés propres à ces territoires prioritaires ou de veille et que la crise sanitaire a mis en lumière, sur la place des initiatives solidaires développées dans l'urgence par les acteurs de proximité, sur les pratiques et les savoir-faire mobilisés pour créer l'émergence de projets.

En 2022, ce sont 61 initiatives proposées par 30 porteurs de projets qui ont été éligibles aux crédits spécifiques du contrat de ville. Autant de solutions proposées face aux difficultés des habitants des quartiers, par des porteurs de projets : associations, établissements scolaires, satellites de la ville du Lamentin, mobilisant les crédits relevant du droit commun et, de façon complémentaire, ceux du contrat de ville, à travers l'engagement de plusieurs contributeurs : la ville du Lamentin, l'Etat, la CACEM et l'ARS.

Au-delà de son apport additionnel aux politiques économiques et sociales, le contrat de ville apparaît plus que jamais comme un outil déterminant pour développer des réponses spécifiques et adaptées à ces nouveaux enjeux, en pleine cohérence avec la déclinaison du Plan de Relance en Outre-mer.

Parce que l'année 2023 est une phase de transition, cet appel à projets s'inscrit dans la continuité des années précédentes, avec l'ambition renouvelée de soutenir des initiatives répondant au plus près aux besoins des populations des quartiers prioritaires et de veille qui sont visés.

La reconduction des actions sera privilégiée, à l'examen des bilans qui montreront leur pertinence et leur efficacité. Des ajustements pourront être proposés afin de tenir compte des spécificités et des réalités des territoires et des attentes de leurs habitants.

Conformément aux principes d'action du contrat de ville, les projets expérimentaux, innovants, répondant à des enjeux d'avenir (en phase avec les mutations économiques, sociales, environnementales qui touchent la Martinique), sont attendus.

Cet appel à projets reste fondamental pour venir appuyer les démarches de déploiement des politiques de droit commun sur les quartiers, dans une logique d'articulation avec les engagements du contrat de ville. Ces engagements, affichés dans la convention-cadre signée en 2015, constituent toujours une feuille de route.

Toutefois, le risque d'accroissement et d'accélération des situations de décrochage reste fort et l'appel à projets vise prioritairement les objectifs suivants :

-Poursuivre et renforcer le soutien à la parentalité-

Les opérateurs qui ont continué à accompagner les parents et les enfants (dans le cadre notamment du CLAS- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité-, du PRE- Programme de Réussite Educative-) ont dressé un certain nombre de constats relatifs à l'impact de la crise sur la situation des familles qui rencontraient déjà des difficultés sociales et économiques.

L'accentuation de la précarité, alimentaire notamment, le renforcement de l'isolement et des difficultés à gérer la poursuite des activités scolaires des enfants à cause de la fracture numérique, de la barrière de la langue, la recrudescence des conflits intra familiaux, les problèmes de santé (sentiment d'épuisement, difficultés d'accès aux soins, addictions...) sont autant de fragilités mises en lumière de manière accrue par le confinement.

Elles touchent une forte proportion de familles monoparentales, un facteur qui accroît les risques de pauvreté et de difficultés éducatives : d'après l'étude du COMPAS, ces familles sont sur-représentées au sein des Iris Bourg, Four-à-Chaux et Place d'Armes

L'analyse de la structure familiale en géographie prioritaire montre que 90% des monoparents sont des femmes.

Le contrat de ville doit pouvoir répondre à ces enjeux par des interventions qui demandent, au regard des spécificités introduites par la crise sanitaire, une adaptation de la prise en charge et des pratiques professionnelles.

- Lutter contre les inégalités scolaires-

Les ressources des dispositifs interinstitutionnels : le CLAS et le PRE ont permis, dès le 1^{er} confinement, de maintenir le plus possible une continuité scolaire et éducative à l'attention des enfants dont l'environnement social et familial est dégradé par des conditions de vie précaire.

L'énergie et l'inventivité déployées par les différents intervenants ont rendu possible la mise en place de mesures adaptées, y compris pendant les vacances scolaires à travers le déploiement renforcé des programmes Ville Vie Vacances et Ecole Ouverte.

La plus-value de ces dispositifs a été capitalisée : les relations de confiance avec les parents, la connaissance fine des situations individuelles, le positionnement au cœur des territoires, l'interaction avec les chefs d'établissements et les référents scolaires, la diversité et la complémentarité de l'offre (pratique sportive, de loisirs, remobilisation scolaire, guidance parentale...).

Dès la rentrée scolaire 2021, la mobilisation des associations de proximité déjà très investies dans la médiation sociale et l'encadrement du temps libre des enfants d'âge scolaire, dont les missions ne s'inscrivent pas dans le référentiel du CLAS mais qui sont en capacité de proposer des réponses complémentaires et adaptées aux besoins importants identifiés dans les quartiers, a été encouragée, soutenue.

La contribution conjointe de ces interlocuteurs associatifs constitue un atout qu'il conviendra d'amplifier afin de favoriser la persévérance scolaire et d'éviter le décrochage massif des élèves.

Par ailleurs, les moyens du contrat de ville doivent faciliter la prise en charge des jeunes en situation de décrochage en optimisant les ressources du territoire, les outils comme le micro-lycée adossé au lycée professionnel Léopol Bissol de Petit-Manoir dont l'objectif est d'accompagner ces jeunes dans la construction et la concrétisation de leur projet professionnel, en leur proposant des solutions d'orientation pour une meilleure entrée dans la vie active.

- Améliorer les réponses en faveur de l'accès à L'emploi, du développement économique-

Selon l'étude du Compas, l'iris Bourg qui enregistre le taux de pauvreté le plus élevé du territoire communal, se différencie également avec le taux de chômage récent estimé le plus élevé et même supérieur à la Martinique dans son ensemble.

L'iris Four-à-Chaux affiche l'indice d'impact de la crise sur l'emploi le plus élevé. Il compte aussi plus de la moitié de personnes ayant un bas niveau de formation parmi les 15 ans et plus, non scolarisés.

L'analyse de la composition des ressources des ménages Lamentinois les plus pauvres pointe l'importance des prestations sociales qui représentent en moyenne 53%.

En géographie prioritaire, parmi les actifs, les indices du chômage sont plus forts pour les femmes que pour les hommes. Pour les 15-64 ans, la part des personnes se déclarant au chômage est de 28,3% pour les femmes et de 25,8% pour les hommes.

Le pilier « Emploi/ Développement économique » du contrat de ville fait toujours l'objet de priorités spécifiques, des priorités qui doivent être renforcées au regard du contexte, afin de favoriser l'insertion de tous ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi et du monde de l'entreprise.

Le contrat de ville doit permettre aussi d'encourager les démarches de création d'activités, en lien avec les ambitions du programme « Action Cœur de Ville », en particulier sur le secteur de l'hyper-Centre mais aussi le développement des activités relevant de l'économie sociale et solidaire et de l'économie résidentielle qui favorise la mixité fonctionnelle dans tous les quartiers.

-Lutter contre la fracture numérique-

La relation au numérique est un facteur majeur de hausse des inégalités et la crise sanitaire a mis en visibilité les obstacles rencontrés par les habitants des quartiers sensibles pour accéder au numérique et en faire usage.

Beaucoup se sont retrouvés en situation d'exclusion pour l'exercice de leurs droits, pour l'accomplissement de leurs démarches administratives, pour le suivi de leur scolarité ou de leur parcours d'insertion.

Les associations ont su développer de nouvelles pratiques pour dépasser la fracture numérique à travers la création d'espaces de médiation, d'écoute et d'orientation vers les aides du droit commun, à travers des outils prenant comme supports les réseaux sociaux.

Plusieurs opérations de dons de matériel recyclé ou d'équipements neufs s'appuyant sur les démarches associatives ou sur les engagements du contrat de ville ont permis de rendre la solution numérique possible à des enfants scolarisés bénéficiaires du PRE, à des jeunes en parcours d'insertion avec la MILCEM.

Les espaces publics numériques (EPN) implantés dans certains quartiers sensibles : Le bourg, Acajou, Pelletier, ont permis quelque peu de faire levier pour réduire les inégalités mais l'accès aux technologies de l'information demande un acquis culturel, exige un accompagnement et une pédagogie de médiation adaptée aux publics accueillis et la mise en place de politiques ciblées permettant de toucher les plus exclus.

La labellisation en 2021 des Espaces Publics Numériques du Centre-Ville et de Pelletier en Maison France Services qui constitue un point d'innovation majeure, répond à ces ambitions.

Il s'agira en 2023 de proposer des projets permettant à ces espaces d'offrir le meilleur service aux habitants, d'être identifiés comme lieux de ressources numériques, véritable atout pour le développement social de ces quartiers.

-Contribuer à la promotion de la santé-

Une intervention publique ambitieuse s'avère indispensable pour traiter les inégalités révélées ou renforcées par la crise sanitaire en matière de conséquences sur la santé : prévalence de certaines maladies chroniques qui rendent plus vulnérables, précarité alimentaire, effets de l'isolement touchant une forte proportion de personnes âgées, de personnes d'origine étrangère, dépendances addictives rendant l'exposition au coronavirus plus risquée, rupture dans l'accès aux droits et dans les parcours de soins, accès difficile aux messages de prévention...

Il s'agit en particulier de prendre la mesure des effets de la crise sur la santé mentale des publics d'âge scolaire les plus vulnérables : troubles alimentaires, modification des comportements en collectif, risques d'addiction, anxiété, gestion des émotions face au deuil...

-Les problématiques de santé mentale liées aux configurations familiales et aux conditions de vie (monoparentalité, famille nombreuse, insalubrité de l'habitat et promiscuité) se sont particulièrement accrues et représentent un enjeu majeur.

Autant de besoins spécifiques qu'il faudra traiter en coordonnant de façon ciblée les ressources des partenaires en responsabilités (ARS, CGSS...) et en cohérence avec les orientations du Contrat Local de Santé Mentale en place sur le territoire communal depuis le 1^{er} janvier 2020.

-La qualité du cadre de vie-

La crise sanitaire a également souligné les inégalités en matière de qualité du cadre de vie, de services relevant de la qualité résidentielle. Des réalités qui touchent le Centre-Ville et qui concernent des territoires caractérisés par l'importance de l'habitat social collectif.

Face à ces préoccupations, en lien avec les orientations inscrites dans la politique communale d'aménagement et d'attractivité du territoire et avec les objectifs visés par les bailleurs sociaux, les projets devront porter sur des initiatives permettant le renforcement du lien social, le développement des occupations et des usages valorisés de l'espace public, notamment pour le Centre-Ville, ainsi que le traitement des enjeux de sécurisation des usagers(ères).

La crise a démontré l'intérêt d'une offre innovante co-construite sur les initiatives des habitants des quartiers. Le contrat de ville qui est un espace d'expérimentation doit faciliter leur émergence.

LES ORIENTATIONS THEMATIQUES

Elles sont structurées autour de 04 piliers :

-Cohésion sociale

-Cadre de vie et renouvellement urbain

-Emploi et développement économique

-Valeurs de la république et citoyenneté

A chaque pilier correspond des objectifs stratégiques et opérationnels.

Quelque soit le domaine dans lequel se déroule l'action, une attention particulière doit être portée aux axes transversaux suivants :

—Jeunesse—

—Lutte contre les discrimination—

—Egalité Femme/Homme—

Le contrat de ville intègre l'affirmation de la mise en oeuvre d'une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes, selon une approche intégrée (article 1^{er} de la loi du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes)

A ce titre, les projets soutenus devront prendre en compte cette priorité politique en explicitant de façon précise comment ils contribuent à atteindre cet objectif.

Il est donc recommandé aux porteurs de projets de s'assurer de la mise en oeuvre de cette approche dans leurs actions et de les rendre visibles.

La cotation des dossiers de demandes de subvention tiendra compte de la prise en charge des enjeux d'égalité ;

Une grille d'auto-analyse des projets est annexée pour aider à cette mise en oeuvre.

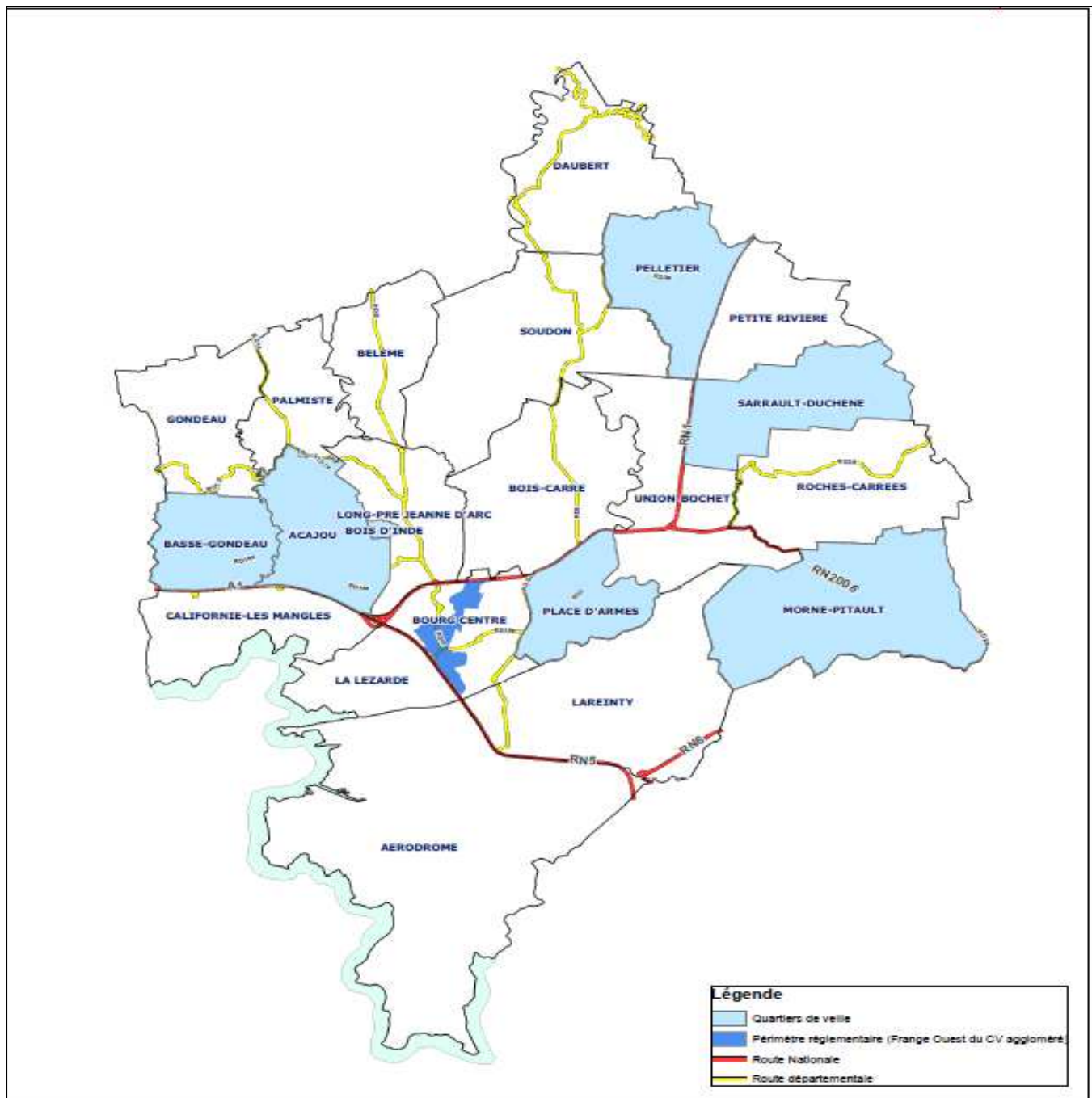
la Délégation régionale aux droits des femmes est disponible pour tout accompagnement (voir coordonnées dans la liste des contacts).

LES TERRITOIRES D'INTERVENTION

La politique de la ville est une politique territorialisée. Ces financements spécifiques sont mobilisés au profit d'actions bénéficiant aux habitants des quartiers de la géographie du contrat de ville :

- 1/les quartiers prioritaires, désignés « Frange ouest du Centre-Ville aggloméré »
(Périmètre au rue par rue)
Four-à-Chaux, Vieux-Pont, Calebassier/Floraindre, Centre-Ville (au rue par rue)





2/ Les quartiers de veille :
Place d'Armes, Acajou, Basse-Gondeau, Bois d'Inde, Pelletier, Sarrault, Morne-Pitault

- La notion de « **quartier vécu** » permet de prendre en compte les structures et services implantés dans l'environnement des quartiers prioritaires ou de veille.

Les avantages qui sont associés à ces territoires sont décrits ci-après :

TYPE DE TERRITOIRE	IDENTIFICATION	AVANTAGES
<p align="center"><u>Quartier règlementaire</u></p> <p><i>Frange Ouest du centre ville aggloméré, intégrant une partie des quartiers Vieux-Pont, Four-à-Chaux, Centre-ville, Calebassier/Floraindre</i></p>	<p>Par décret du 30 décembre 2014 dénommant la frange ouest du CV aggloméré et correspondant précisément aux rues suivantes :</p> <p>Rue Emmanuel Courant, Impasse du Figuier, rue du Mirador, Léonard Bulver, du Campêchier, Léonce Boicoulin, Clémencin, du Four-à-Chaux, Gueydon, du Vieux-Pont, rue H. Pelage, du Franc-Jeu, Pierre Zobda Quitman, Victor Schoelcher, Léonce Bayardin, de la Paix, Capitaine des Marolles, Hardy de st-Homer, Ernest maugée, Ernest André, Place Emile Berlan, rue Arthur Cayol, du Gai Tafia, De la Marche, Emma Forbas, Des Barrières, rue Floraindre, de l'Abattoir, Léon Papin Dupont, Boulevard Amédée Despointes</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Mobilisation renforcée et adaptée du droit commun -Fléchage des crédits spécifiques Etat -Mobilisation des crédits spécifiques ville -Exonérations fiscales (entreprises, bailleurs sociaux)
<p align="center"><u>Quartier vécu</u></p> <p><i>Correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, services et commerces, zones d'activités etc...). Il conduit à identifier les institutions auxquelles ils s'adressent dans leur quotidien, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Pas de délimitation précise -Identification sous la forme d'un recensement des équipements et services correspondant (voir ci-dessous) 	<ul style="list-style-type: none"> -Mobilisation renforcée et adaptée du droit commun et crédits spécifiques, si impact avéré et significatif sur la situation des habitants du quartier règlementaire
<p align="center"><u>Quartier de veille</u></p> <p><i>Territoires sur lesquels les partenaires s'accordent à considérer qu'il est nécessaire de maintenir une attention particulière au regard de la dégradation de leur situation sociale, urbaine et économique</i></p> <p><i>-Place d'Armes, Acajou, Basse-Gondeau, Bois d'Inde,-Pelletier, Sarrault, Morne Pitault</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Identification dans le cadre du contrat -Pas nécessairement de contours précis 	<ul style="list-style-type: none"> -Mobilisation du droit commun -Mobilisation des crédits spécifiques Ville -Pérennisation du cadre méthodologique +du PRE

PILIER COHESION SOCIALE

Axe 1- Favoriser l'égalité des chances et la réussite éducative

Démarches et dispositifs opérationnels adossés (crédits pré-fléchés):

►**PRE-Programme de Réussite Educative-**

Relevant d'une convention spécifique GIP DSU/Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

►**CLAS-Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité-**

Appel à projets spécifique lancé par la CAF-Pilotage interinstitutionnel

►**Ecole Ouverte**

Appel à projets spécifique lancé par le Rectorat

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<p>Prévenir et traiter le décrochage scolaire, éducatif et social des enfants et des jeunes</p>	<p>1-Assurer l'accompagnement du jeune public repéré en difficultés en mobilisant les dispositifs interinstitutionnels : CLAS, Ecole Ouverte et le PRE qui permettent une prise en charge renforcé des élèves les plus en difficultés et de leurs familles</p> <p>2-Soutenir les actions de repérage et de prise en charge des publics touchés par l'illettrisme</p> <p>3-Développer les interventions sur le temps péri et extra-scolaire →par des actions favorisant les apprentissages artistiques et culturels en lien avec les dispositifs portés par la Direction des Affaires Culturelles</p> <p>→par des initiatives sensibilisant à la pratique sportive, à la découverte de disciplines sur des horaires étendus ou atypiques</p> <p>4- Déconstruire les stéréotypes de genre</p>
<p>Soutenir l'exercice des compétences parentales</p>	<p>1-Appuyer le renforcement des ressources dédiées au développement et à la valorisation des compétences parentales</p> <p>2-soutenir les actions portant sur le développement d'activités parents-enfants</p> <p>3- Proposer des actions de soutien et d'accompagnement adapté à la question de la monoparentalité</p> <p>4-Développer des actions spécifiques à destination des parents d'origine étrangère</p> <p>5-Lutter contre l'isolement des familles, spécifiquement celui lié à l'illettrisme, à l'illectronisme</p>

Axe 2- Aller vers la jeunesse des quartiers

Dispositif opérationnel adossé (crédits pré-fléchés):

- Opération Ville Vie Vacances
(Voir document cerfa dédié)

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Mettre en place un projet d'intervention en direction des jeunes en rupture	-Développer sur les quartiers des actions d'accompagnement personnalisé des jeunes visant à l'autonomie (remise en activité, logement, santé....)
Adapter l'offre d'animation sociale, culturelle, sportive, de loisirs aux besoins et attentes des jeunes sur chacun des quartiers	-Co-produire à l'échelle ville/quartier des animations adaptées aux attentes, besoins, fonctionnement de tous les jeunes (filles/garçons) -Développer l'accès aux lieux artistiques et culturels pour les jeunes qui en sont les plus éloignés
Soutenir l'engagement citoyen de la jeunesse	-Développer les initiatives innovantes favorisant l'expression et le débat chez les jeunes autour des enjeux de la république

Axe 3-Améliorer la vie de quartier et (re)créer du lien social

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Impulser une dynamique culturelle en direction des habitants.es des quartiers	1-Soutenir les actions à vocation culturelle déployées au cœur des quartiers 2-Promouvoir des projets artistiques et culturels impliquant la participation des habitants.es
Animer et soutenir les initiatives locales productrices de lien social	1-Favoriser les dynamiques locales de solidarités et de sécurité autour de thématiques structurantes (tournois inter-quartiers, accueil des nouveaux habitants, des personnes d'origine étrangère, initiatives intergénérationnelles ...) 2-Valoriser les ressources des quartiers : soutien aux initiatives portées par les habitants.es, renforcement du rôle des structures de proximité 3-Faire connaître les ressources numériques accessibles sur les quartiers et promouvoir l'accompagnement de proximité des personnes éloignées des usages numériques

Axe 4-Lutter contre les inégalités de santé

Démarche adossée:

-Atelier Santé Ville

(Coordination assurée par le CCAS)

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Améliorer l'accessibilité de l'offre en santé	1-Soutenir les actions d'aide à l'accomplissement des démarches administratives afin de lutter contre le non-recours aux droits et assurer une meilleure couverture des publics 2-Développer les activités d'accompagnement en faveur des jeunes, des adultes en souffrance physique et psychique et leur famille 3-Appuyer les actions de prévention menées au bénéfice du public scolarisé
-Lutter contre l'exclusion et l'isolement des personnes âgées, favoriser leur autonomie	1-Soutenir les initiatives de promotion de l'activité physique adaptée en direction des séniors.es 2-Développer et soutenir les actions en direction des personnes âgées en prévention de la perte d'autonomie et de l'isolement ; améliorant la vie sociale et les services (transport, mobilité, animation, commerces...)
Améliorer l'équilibre alimentaire	1-Promouvoir et accompagner les populations dans le but d'orienter leur mode de nutrition vers des pratiques plus saines
Poursuivre la prévention des conduites addictives et des conduites à risques	1-Soutenir les actions de sensibilisation aux dangers des addictions 2-Encourager les actions de prévention des conduites à risques, notamment la cyber-violence 3-Sensibiliser les jeunes et professionnels sur les violences faites aux femmes 4-Agir dans le domaine de la prévention routière, notamment pour les 02 roues

PILIER CADRE DE VIE/RENOUVELLEMENT URBAIN

AXE 1 –Améliorer la qualité urbaine

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Développer l'attractivité des quartiers par des actions visant à transformer et améliorer leur image, à valoriser leur identité paysagère et environnementale Responsabiliser et impliquer les habitants pour améliorer la qualité des espaces publics	Soutenir et développer des actions collectives et participatives d'occupation de l'espace public, pour une réappropriation positive par les habitants.es par le développement de la nature en ville, de l'agriculture urbaine, (jardins créoles, fleurissement...) -Mettre en place des initiatives permettant une plus grande appréhension par les habitants.es de leur environnement social et physique, facteur de respect de ce cadre de vie, fondées sur des pratiques démocratiques (marches exploratoires des habitantes)

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Axe 1-Soutenir le développement économique et accompagner durablement la création d'entreprises dans les quartiers

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<p>Favoriser et promouvoir l'entrepreneuriat des habitants.es</p> <p>Accompagner le développement de l'activité économique et commerciale des quartiers</p>	<p>1-Stimuler l'initiative privée en favorisant la création d'entreprise, en soutenant les structures qui suscitent et accompagnent l'émergence et le suivi des projets d'entrepreneuriat</p> <p>2-Favoriser l'artisanat dans les quartiers en valorisant les savoir-faire et les compétences des habitants.es</p> <p>3-Faciliter la création d'activités relevant de l'Economie Sociale et Solidaire en développant l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers, notamment au titre de la filière que représente la Silver Economie (loisirs, transports, alimentation, sécurité, santé, habitat...)</p> <p>4-Faciliter la création d'activités visant à satisfaire les besoins des habitants.es (économie résidentielle) mais aussi à assurer une mixité fonctionnelle</p>
<p>Accompagner la revitalisation commerciale au Centre-Ville</p>	<p>-Développer l'accompagnement à la modernisation, l'installation et à la reprise d'activités</p>

Axe 2-Renforcer l'accès à l'emploi des habitants des quartiers

<p>Lever les freins à l'accès à l'emploi</p>	<p>1-Lever les freins périphériques à l'inscription dans un parcours professionnel et à l'emploi et spécifiquement ceux qui empêchent la mobilité des habitants.es, leur accessibilité aux zones d'emploi et de services, en développant notamment l'accès au permis de conduire et les solutions alternatives à la garde des enfants.</p> <p>2-Développer les projets permettant l'acquisition des savoirs numériques de base : accompagner les publics vers une familiarisation et une maîtrise de base des outils numériques afin d'acquérir une autonomie dans les domaines de la recherche d'emploi, de l'apprentissage de la langue française,</p> <p>3-Développer les actions de formation visant la qualification et l'insertion professionnelle des 16-30 ans spécifiquement dans les secteurs suivants : agro-transformation, tourisme, santé et vieillissement, ressources (biodiversité, déchets, énergies renouvelables,), numérique, économie bleue et verte</p> <p>4-Répondre aux difficultés sociales et professionnelles des habitants.es, grâce aux outils de l'Insertion par l'Activité Economique</p>
<p>Développer les liens avec le monde économique</p>	<p>1-Favoriser la mise en relation des demandeurs.euses d'emploi des quartiers avec les entreprises qui embauchent</p> <p>2-Développer les interventions en milieux scolaires pour faire connaître le monde de l'entreprise et ses attendus</p> <p>3-Sensibiliser le monde de l'entreprise à la prévention, à la lutte contre les discriminations</p>

PILIER VALEURS DE LA REPUBLIQUE / CITOYENNETE

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Favoriser la place des femmes dans l'espace public et lutter contre les violences à l'égard des femmes	1-Lutter contre les discriminations et contre le sentiment d'insécurité dans les lieux publics, les équipements, les transports... 2-Promouvoir l'égalité filles-garçons 3- Proposer des initiatives visant à Lutter contre les violences intrafamiliales et les violences conjugales
Mobiliser les dispositifs permettant une meilleure connaissance des institutions	-Développer les projets permettant une meilleure connaissance par les habitants.es des institutions, de leurs projets, en utilisant les supports adaptés
Développer les actions sur les valeurs de la République et la citoyenneté répondant au fonctionnement et à la réalité des jeunes	-Proposer des actions visant à lutter contre les incivilités (dépassement de vitesse en agglomération, nuisances sonores,...), à sensibiliser les habitants sur leurs droits et devoirs et former aux valeurs de la République

GUIDE DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

VOTRE PROJET PEUT-IL BENEFICIER D'UNE SUBVENTION ?

Les porteurs de projet éligible sont :

- les associations (loi 1901), dès lors qu'elles sont régulièrement déclarées, à jour de leurs cotisations fiscales et sociales et possèdent un numéro SIRET
- les personnes morales de droit public, comme privé : établissements publics et autres organismes sans but lucratif

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

Pour tout nouveau projet, il vous est demandé de prendre impérativement contact avec le GIP DSU avant de déposer votre demande

Il est en effet nécessaire de vérifier préalablement la recevabilité de la demande au regard des spécificités des financements « Politique de la ville ».

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au : 17 février 2023

Aucun dossier ne sera pris en compte après cette date

LES DOCUMENTS A FOURNIR : Uniquement en version numérisée

Il est impératif de respecter le format proposé dans cet appel à projets.

Les demandes de subvention ou les bilans qui seront présentés sur d'autres supports ne seront pas examinés.

► 1/Dossier de demande de subvention et/ou dossier « Ville Vie Vacances »

Toutes les rubriques doivent être renseignées. Remplir une fiche par projet. Les critères de recevabilité des projets, sur le fond, sont affichés sur le dossier de demande de subvention. Les dossiers peuvent être complétés en annexe par tout document que vous souhaitez adjoindre à l'appui de votre demande (rapports, note d'opportunité...)

Dispositif Ville Vie Vacances

le présent appel à projets intègre les actions relevant de ce programme. Les dossiers seront donc examinés en même temps. Les porteurs de projet ayant réalisé une action durant la période des grandes vacances, des vacances de la Toussaint et des vacances de Noël 2022, doivent remettre les bilans qui s'y rapportent.

Les critères spécifiques aux actions

- l'âge privilégié : 11-18 ans-Il s'agit de réussir à toucher des jeunes éloignés des institutions
- L'action doit traduire un projet socio-éducatif. Le jeune doit être placé dans une démarche d'autonomisation et mis en situation de contribuer activement à la réalisation du projet. L'implication des familles reste un objectif prioritaire et les opérateurs doivent veiller à la mixité des actions (filles-garçons)
- Ils seront par ailleurs attentifs à la qualification des encadrants.

-Compte tenu du calendrier de la procédure, les projets ne concerneront que les grandes vacances,

les vacances de la Toussaint et les vacances de Noël.

▸2/Pièces complémentaires

-Pour une 1^{ère} demande , fournir :

●Associations :

- Dossier Cerfa
- Les statuts régulièrement déclarés et la liste des personnes chargées de l'administration
- Le plus récent rapport d'activités approuvé

-En cas d'éligibilité du projet et avant arbitrage définitif:

- Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000€ de dons ou de subventions
- Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.

●Autre organisme de droit privé

- Dossier Cerfa
- Extraits Kbis

En cas d'éligibilité du projet et avant d'arbitrage définitif:

- Les comptes approuvés du dernier exercice clos
- Un relevé d'identité bancaire portant une adresse correspondant à celle du SIRET

●Collectivités et autres organismes publics

- Dossier Cerfa
- Relevé d'identité bancaire

-Pour un renouvellement

●Associations

- Dossier Cerfa
- Le plus récent rapport d'activités approuvé
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations concernées

-Tous les autres documents nommés en première demande uniquement s'ils ont été modifiés (ex : changement de RIB)

●Autres organismes de droit privé

- Dossier Cerfa
- derniers comptes annuels approuvés (bilan et compte de résultat)
- Tous les autres documents nommés en première demande ayant subi des changements

●Collectivités et autres organismes publics

- Dossier Cerfa
- tous les autres documents de la 1^{ère} liste ayant subi des changements

▸3/ Bilan opérationnel et financier

Pour les porteurs ayant bénéficié de subvention(s) en 2022, qui souhaitent reconduire un projet et/ou solliciter de nouvelles demandes, le dossier « Bilan opérationnel et financier» 2022 de l'action (bilan intermédiaire ou bilan final) doit être présenté.

Les documents doivent être visés par le Président et le trésorier de l'association ou par le représentant légal.

**L'absence de bilan
est un motif de non-éligibilité du projet.**

LES REGLES DE FINANCEMENT

-Les subventions octroyées par le Contrat de Ville s'inscrivent **en complémentarité des crédits du droit commun** de l'ensemble des partenaires.

Pour les porteurs de projets sollicitant en co-financement les crédits **de la CACEM et/ou de l'ARS**, (ces 02 institutions font l'objet d'un conventionnement avec le GIP), afin de simplifier le processus d'instruction et de réponse et d'assurer un arbitrage inter-partenarial, le besoin financier sollicité sera **global** et les dossiers seront transmis à ces institutions **par le GIP**.

Toute autre demande devra être déposée auprès des institutions concernées.

-Le budget de l'action doit être distinct du budget prévisionnel de la structure

Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles

-Prise en compte des frais de structure

Les frais de structure ne pourront dépasser 10% du total de la subvention accordée dans les projets.

Pour le calcul des charges, il y a lieu de prendre en considération:

► les charges directes appelées aussi « frais de fonctionnement » ; ce sont les charges directement imputables à la mise en place et au déroulement de l'action,

► les charges indirectes appelées aussi « charges de structure » ou « frais généraux » qui concernent les dépenses liées à l'administration et à l'organisation. Ces frais ne sont pas imputables à une action et doivent être calculées selon une règle de répartition (postes administratifs, loyer, assurance..). La clé de répartition doit être clairement établie pour l'ensemble des actions portées par la structure.

-Valorisation du bénévolat et des mises à disposition

Les actions faisant appel au bénévolat et à une mise à disposition de locaux et/ou de matériels doivent faire l'objet d'une valorisation comptable et intégrer le budget prévisionnel de l'action (compte 87 « contributions volontaires ») afin de permettre l'appréciation du coût total réel des actions.

A QUI VOUS ADRESSER ?

Les membres de l'équipe opérationnelle du CDV se tiennent à la disposition des porteurs de projets pour assurer une mission de conseil et d'assistance au montage de projets.

Comme l'année dernière, des permanences seront mises en place pour la réception des porteurs de projets. Les dates et horaires seront communiqués par notre service d'accueil.

GIP DSU Le Lamentin – 14, boulevard Fernand Guillon/97 232 Le Lamentin- ☎ : 05 96 50 85 57
Marièle IPHAINE, Directrice du GIP DSU
Nathalie STEPHANIE VICTOIRE, Assistante de Direction nstephanievictoire@mairie-lelamentin.fr
<u>CASE (Centre D'action sociale et Educative) de Pelletier :</u> Jacqueline BOUTANT Directrice jboutant@mairie-lelamentin.fr ☎ : 05 96 65 01 63
<u>CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)</u> Sébastien GABRIEL Coordonnateur de l'Atelier Santé Ville sgabriel@mairie-lelamentin.fr ☎ : 05 96 66 68 82
<u>Préfecture</u> Denis PRECART Délégué du Préfet à la politique de la ville denis.precart@martinique.pref.gouv.fr ☎ : 06 96 26 86 09 Murièle CIDALISE-MONTAISE Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité muriel.cidalise-montaise@martinique.pref.gouv.fr ☎ : 05 96 39 36 95

OU DEPOSER LE DOSSIER ?

Tous les documents : demande de subvention, bilan et pièces administratives doivent être présentés uniquement en version numérisée, par mail à l'adresse suivante :

ap-gipdsu@mairie-lelamentin.fr

Les documents qui seront transmis à une autre adresse, ne seront pas pris en compte.